

**Projet Educatif
de Territoire
2023-2026
AVEC plan mercredi**

**Commune de
Saint Martin
d'Uriage**

COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER

maud.duchosal@mairie-smu.fr

scolaire@mairie-smu.fr

Contexte

Historique

- La loi de refondation de l'école de 2013 (avec son volet réforme des rythmes scolaires) a abouti à une version 1 du PEDT mis en œuvre entre 2014 et 2018.
- Avec le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018, 3 comités de pilotage ont eu lieu en 2018-2019 pour aboutir à une version 2 du PEDT, validé par le conseil municipal en mai 2019 pour une mise en œuvre sur la période 2019-2022. Ce Pedt a été prorogé d'une année.
- 5 Comités de pilotage et différents groupes de travail ont eu lieu entre 2020 et 2023 pour aboutir à une évaluation et à la mise à jour de notre PEDT.
- La commune a procédé à une évaluation du PEDT 2019 –2022, réalisée auprès de l'ensemble des partenaires éducatifs dont la synthèse a été présentée lors du comité de pilotage du 6 mars 2023. Des ateliers ont permis de prioriser des actions dans 4 thématiques :
 - Le vivre ensemble : La prévention des violences physiques et psychologiques,
 - l'accompagnement des projets des jeunes saint Martinois,
 - la continuité éducative entre les établissements de la petite enfance, scolaires et le périscolaire,
 - le développement des actions d'éducation à la transition écologique.
- La commune a réuni l'ensemble des acteurs éducatifs lors du dernier Comité de pilotage le 4 Mai 2023 autour des objectifs suivants : Validation des axes et des objectifs éducatifs pour le nouveau PedT 2023-2026 et le choix d'actions prioritaires pour leurs mises en œuvre par l'élaboration de fiche actions. Le PedT 2023-2026 a été voté en conseil municipal le 9 juin 2023.

Le Pedt reste labellisé Plan Mercredi.

L'organisation du temps scolaire est toujours sur 4 jours, les horaires ont été modifiés pour allonger la pause méridienne d'1/4 d'heure.

L'ambition est une approche globale, qui vise à développer l'action éducative au-delà de la famille ou de l'école. Elle correspond à une articulation des espaces et du temps, visant à donner leur place aux enfants et aux jeunes dans la société par la mobilisation de tous les acteurs éducatifs : parents, enfants et jeunes, associations d'éducation populaire, culturelles, sportives et citoyennes, enseignants, institutions etc.

Planning hebdomadaire de l'enfant.

Liste des écoles concernées.

- Ecole maternelle des Petites Maisons
- Ecole élémentaire des Petites Maisons
- Ecole primaire de Pinet

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Temps péri scolaire	ACM : 7H30- 8H20	7H30-8H20		7H30-8H20	7H30-8H20
Temps de classe	8H20-12H	8H20-12H		8H20-12H	8H20-12H
Pause méridienne	12H-14H	12H-14H		12H-14H	12H-14H
Temps de classe	14H-16H30	14H-16H30		14H-16H30	14H-16H30
Temps péri ou extrascolaire	Maternelles : 16h30-18h Elémentaires : 16h30-18h15	Maternelles : 16h30-18h Elémentaires : 16h30-18h15	ACM : 8h-18h	Maternelles : 16h30-18h Elémentaires : 16h30-18h15	Maternelles : 16h30-18h Elémentaires : 16h30-18h15

Partenaires

Les partenaires de notre politique éducative sont :

- Francas pour les accueils au PIAJ (Service Jeunesse) et le lien avec le collège et le lycée
- ACL pour l'organisation de l'accueil de loisirs sur la commune pendant les vacances scolaires et les mercredis
- Ecole de Musique d'Uriage pour les interventions hebdomadaires pour les élèves d'élémentaire, en temps scolaire
- Centre culturel du Belvédère (géré par l'OTTU) pour des visites guidées et animations lors des expositions et la rencontre des artistes avant les spectacles,
- Ludosphère pour le prêt de jeux et la mise à disposition de ses locaux à travers les partenariats avec le service jeunesse et le centre de loisirs,
- Les associations de parents d'élèves

Et pour les services municipaux :

- ETAPS pour les interventions hebdomadaires pour les élèves d'élémentaire,
- Police municipale pour les actions de prévention routière,
- Service Agriculture (ATEL) et service Transition et Biodiversité (TEB) pour les projets relatifs à la préservation de l'environnement et la maîtrise de l'énergie (projets locaux et relais de projets de la communauté de communes ou du département),
- Bibliothèque pour les accueils avec animations spécifiques dans ses locaux et le prêt de livres,
- Services municipaux pour l'accueil de collégiens (en difficultés comportementales) dans le cadre d'une convention de mesures de responsabilisation.
- Les structures petite enfance (3 multi accueils, 1 RPE)

Les partenaires institutionnels :

- Caisse d'Allocations Familiales
- Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
- Inspection de l'Education Nationale
- Conseil Départemental de l'Isère
- Délégués Départementaux de l'Education Nationale

Viennent soutenir l'ensemble de la démarche, financièrement et pédagogiquement

D'autres partenariats avec d'autres associations communales se tissent régulièrement.

Le suivi du Projet éducatif de territoire se fait par le COPIL (comité de pilotage) :

Composition :

- Elus de la commission éducation, enfance, jeunesse
- DGS
- Responsable du pôle éducation-enfance-jeunesse
- Responsable du service périscolaire
- Responsable du service des sports
- Directions des 3 écoles publiques et de l'école privée sous contrat
- APE Pinet, Petites Maisons et Notre-Dame
- Principale adjointe et CPE du collège le Chamandier
- Représentants des parents du collège Le Chamandier
- Représentants des parents du lycée Pablo Neruda
- CAF
- Francas
- ACL
- Associations de la commune, représentantes des domaines sport, art, culture et citoyenneté

Périmètre et public du PEDT

I. Territoire et structures concernées :

- L'école élémentaire des Petites Maisons
- L'école maternelle des Petites Maisons
- L'école primaire de Pinet
- l'école primaire privée sous contrat Notre-Dame
- les lutins EAJE à Uriage
- les 3 pommiers EAJE au Pinet d'Uriage
- Mon jardin, jardin d'enfant au bourg des Petites Maisons

Le collège de secteur « Le Chamandier » se trouve à Gières.

Le lycée de secteur « Pablo Neruda » se trouve à Saint Martin d'Hères.

Le périmètre du PEDT correspond au territoire de la commune mais tend à tisser des liens auprès des jeunes dans leurs établissements secondaires.

II. Public concerné :

Les bébés, les enfants et jeunes : de 10 semaines à 25 ans.

Les documents d'information sur le PEDT et sur les accueils périscolaires font mention de l'accueil des enfants en situation de handicap (dans la mesure des « aménagements réalisables de façon raisonnable ») :

- Dans le projet pédagogique de chacune des structures
- Dans le guide de l'écologiste

Nous ne refusons aucun enfant. La collectivité s'adapte et met en œuvre l'accueil de tous les enfants

La direction des structures est partie en formation sur la thématique de l'inclusion et du handicap

Les équipes sont formées lors des réunions pédagogiques instaurées tous les lundis matin.

Notre collectivité prend en charge le financement d'heures de travail supplémentaire des AESH sur les temps périscolaires notamment sur la pause méridienne (contrat mairie annualisé sur l'année scolaire ou par financement d'heure sur les accueils du matin et du soir)

III. Les temps concernés par le PEDT sont :

- Les temps périscolaires des lundi, mardi, jeudi et vendredi, comprenant un espace studieux 2 fois par semaine, à partir du CE1 pendant 1 heure, avec la présence d'un enseignant ou du personnel communal,
- le mercredi de 8h à 18h pour les 3-12 ans en centre de loisirs ,
- les mercredis de 14h à 18h et samedis de 14h à 17h, les mardis et jeudis de 16h à 18h pour l'accueil libre du PIAJ (Service Jeunesse) pour les jeunes à partir de l'année de leur 10 ans.
- Les vacances scolaires (sauf fin d'année) pour le centre de loisirs
- La Petite enfance avec ses 3 structures d'accueil pour les enfants de 10 semaines à 3 an

Eléments Bilan/Evaluation du projet

Outil d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation des partenaires

1 / Le PEDT a-t-il permis de développer la coéducation?

Les objectifs clés	Progrès réalisés	Difficultés rencontrées	Perspectives
<p>Développer des échanges réguliers dans un climat de confiance</p>	<p>Comités de pilotage sur des thèmes variés. Réunions de groupe de travail, conseils périscolaires commissions Restau-Co, réunions de parents délégués petite enfance En fonction des possibilités, lien avec les écoles (réalisée en juin) et les autres structures Petite enfance ainsi que la bibliothèque Echanges avec les familles. Reprise des temps festifs (goûter de Noël et fête de fin d'année)</p>	<p>Manque de temps pour approfondir Différences de connaissances entre acteurs Contexte Covid (Visio) Pas d'animatrice du RPE depuis le mois d'avril</p>	<p>Améliorer le suivi des réunions Rétro planning à établir Réflexion sur des propositions d'activités avec les parents afin de soutenir la parentalité. Avoir plus d'échanges informels avec les parents délégués Liens avec les autres structures à appuyer dans le prochain PEDT et lien avec CGT.</p>

Associer tous les acteurs concernés	Présence école, jeunesse, périscolaire, extrascolaire, parents, élus, personnel communal, partenaires	Difficulté d'associer tous les acteurs Certaines structures Petite enfance éloignées des équipements	Présentation du PEDT en début d'année scolaire Proposition de passerelle avec le Jardin d'enfant (jee), le centre de loisirs
Partager l'information au sujet du PEDT et entre les acteurs	Envoi /mail des supports compte-rendu de réunions.		Evaluation/Bilan actions Nouveau PEDT
Développer des projets partagés	Projets ETAPS/DUMI/école Projets scolaire, périscolaire bibliothèque et associations de parents, projet d'établissement petite enfance. Participation à des groupes de réflexion au sein du Copil.	Temps de préparation Covid (perte de lien) Relationnel pas identique entre acteurs Manque de temps. La petite enfance a intégré le projet en décalé ; Difficulté à bien comprendre les enjeux du PEDT pour la Petite Enfance pour pouvoir transmettre aux agents et aux parents.	Réunion du lundi pour les animateurs, Réunion avec parents délégués, Pouvoir participer aux autres réunions Inviter les parents délégués du secteur Petite Enfance aux réunions

2/ A-t-on fait progresser le respect des besoins et des droits des enfants ?

Les objectifs clés	Projets réalisés	Difficultés rencontrées	Perspectives
Améliorer le bien-être des enfants au cours de la journée et de la semaine	<p>Ouverture d'1 accueil de loisirs les mercredis</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 ouvertures Piaj/semaine+ collège, lycée, écoles - Formation/ accompagnement du personnel - Prise en compte du rythme de l'enfant - plus de sport scolaire <p>- mise en place du projet d'établissement et pédagogique ainsi que suivi de la charte</p> <p>-Réunion d'Analyse de la pratique pour les professionnelles.</p> <p>Journées pédagogiques (3 dans l'année)</p> <p>Réflexion sur un projet sensoriel dans l'unité des bébés</p> <p>Réflexions sur la charte d'accueil du jeune enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de personnel ou de suivi du aux absences - Expression/gestion des émotions - Manque d'adhésion des adolescents à ces temps d'accueils 	<p>Fidélisation et formation du personnel à soutenir</p> <p>2 nouveau dispositifs :</p> <p>A la rencontre des jeunes en action / Pass'jeune citoyen</p> <p>Travail sur la charte d'accueil de la petite enfance</p> <p>Quid 30mn de sport/j ?</p> <p>Révision du projet d'établissement</p> <p>Fabrication d'objets avec de la récupération</p> <p>La réflexion est à poursuivre en vue de la réécriture du projet d'établissement</p> <p>Développer des journées pédagogiques /formations communes au directrice/aux équipes.</p>
Développer l'accès aux loisirs éducatifs, au sport et à la culture de tous les enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Projets/Sorties éducatives, culturelles et sportives : bibliothèque, Belvédère, Ciné, spectacles, nature/biodiversité... - Une politique IMS Musique forte. - Accès a des spectacles petite enfance et à la bibliothèque Sortie à la caserne des pompiers, dans une ferme pédagogique. Une ferme itinérante est venue au sein de la structure. 	<ul style="list-style-type: none"> -manque d'échange avec les services et associations de la commune -Difficultés de trouver les intervenants en milieu scolaire. - Manque de temps pour l'organisation ; manque de moyens humains et difficulté logistique de transport pour ce genre d'évènement 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus utiliser les compétences des services, associations, bibliothèque... -Des activités ouvertes aux plus grands nombre avec des objectifs pédagogiques. -Lien EMU / PIAJ / ACL - Faire plus de sorties culturelles et éducatives Participation à la semaine de la Petite Enfance

	<p>Echange avec la bibliothèque</p> <p>Spectacle proposé par l'Office du tourisme.</p> <p>Participation à la grande lessive.</p>		Réflexions sur la simplification de la logistique ?
Recueillir le point de vue des enfants sur leur journée et leur semaine	<p>Péri : Outils mis en place par les animateurs à développer (boîtes à idée, temps d'échange)</p> <p>ACL : Temps d'échange en groupe sur leur ressenti de la journée.</p> <p>Questionnaire envoyé aux familles fin d'été.</p> <p>Service jeunesse : contacts sur les réseaux sociaux</p>	Difficulté à mobiliser les enfants sur ce sujet	<p>Sensibiliser les enfants à la nécessité de recueillir leurs paroles</p> <p>Trouver d'autres approches ludiques</p>
Organiser la participation des enfants	<p>Mise en place d'actions et de projet menés par les enfants (marché des PM, création d'une histoire)</p> <p>Dispositif « jeunes et motivés » qui permet aux jeunes de créer leurs projets, activités qu'ils souhaitent réaliser pendant et hors vacances.</p>	avoir le droit à l'ennui ou à la solitude?	<p>Spectacle de fin d'année</p> <p>Autonomie et travail ensemble</p> <p>Continuer à mobiliser les jeunes, les impliquer, les responsabiliser et développer ainsi leur autonomie.</p>

3/ Le Pedt favorise-t-il la continuité éducative au bénéfice des enfants ?

Les objectifs clés	Projets réalisés	Difficultés rencontrées	Perspectives
Développer la cohérence éducative (postures, exigences)	<p>Projet pédagogique construit avec les équipes ainsi que les animations en lien avec les objectifs du PEDT</p> <p>Bonne intégration des IMS Musique au sein des équipes éducatives des écoles.</p> <p>Une journée de sensibilisation à la cohésion sociale (etaps/école/sj/péri/Police municipale/Francas de l'Isère)</p> <p>Réunion, informations en lien avec les familles et écoute.</p> <p>Analyse de la pratique</p> <p>Organisation de la journée rythmée pour les enfants de l'unité des grands pour aider au passage à l'école maternelle</p>	<p>-Appropriation des équipes sur ces sujets du à leur manque d'expérience en animation</p> <p>-réponses ou des attitudes non adaptées vis-à-vis des enfants ou vis-à-vis d'autres adultes</p> <p>- Manque de temps et de moyens</p> <p>Pas de temps d'échange avec l'école maternelle</p>	<p>Fidélisation et formation des agents</p> <p>Développement des Atec (association temporaire d'enfants citoyens)</p> <p>Améliorer l'accueil des jeunes au PIAJ en proposant un lieu sécurisant pour tous les jeunes.</p> <p>Réaliser des « café des parents », Ateliers parents enfants le samedi matin avant Noël</p> <p>conférence transversale avec la petite enfance, enfance et jeunesse</p> <p>Temps échange et/ou de formation entre les crèches et l'école maternelle ?</p>
Développer la complémentarité éducative (lien entre les actions menées sur les différents acteurs sur les différents temps de la vie de l'enfant).	<p>Lien avec les enseignants concernant des règles de vie communes et le suivi des enfants</p> <p>Temps de réunions</p> <p>Thématiques des activités communes aux structures</p> <p>Partenariat lycée// Smu, PRE avec le collège</p> <p>-Réalisation d'activités tout au long de l'année</p> <p>-Réalisation d'un cahier de vie pour le groupe des plus grands</p>	<p>Turnover important du personnel</p> <p>Des frontières entre les enseignants, les agents et les parents.</p> <p>Trop de projet sur des sujets communs peut entraîner une lassitude chez les enfants</p> <p>Actions sur les différents acteurs ?</p>	<p>Structuration et stabilisation des services</p> <p>Créer des projets transversaux avec d'autres matières (ex : sport et environnement)</p> <p>Poursuivre les actions.</p>

<p>Permettre à chaque acteur de se sentir partenaire de la réussite éducative et scolaire</p>	<p>Programmes d'activités périscolaires donnant du sens à leur actions Invitation aux différents événements Mise en avant des acteurs dans le journal communal ou article presse locale Restitution des stages auprès des familles Suivi du Plan de réussite éducatif au collège et lycée - ouverture du foyer socio-éducatif au collège - Suivi des élèves avec le CVC et CVL - Proposition d'intervention des parents pour des activités et ou animation</p>	<p>Fédérer les enfants à s'inscrire dans une activité perte de dynamique suite au Covid et contexte RH</p>	<p>Continuer le travail entrepris depuis le début de l'année. Solliciter les enfants sur leurs envies pour les traduire en activités. Participer aux réunions sur le PEDT pour favoriser les liens entre les différents acteurs et ainsi pouvoir réfléchir à des projets communs Continuer le partenariat avec les structures scolaires</p>
---	---	--	--

4/ Le Pedt favorise-t-il une dynamique de territoire?

Les objectifs clés	Projets réalisés	Difficultés rencontrées	Perspectives
Associer les acteurs du territoire	Projets avec piscine, bibliothèque, ludothèque, écoles commerçants, apiculteurs, agriculteurs, police municipale, pompiers, accompagnateurs nature et guide montagne, Projets avec Saint Martin d'Hères, Chamrousse pour la jeunesse. Projets avec le département, le Grésivaudan.	Freins: administratif, manque de temps et d'animateurs disponibles peu d'échanges avec les autres acteurs du territoire.	. Réaliser des projets IMS/école de musique au sein de la commune (pour les Vœux du maire par ex.) Faire un temps d'échange entre l'ETAPS et des associations sportives Echanges plus réguliers afin de pouvoir intégrer davantage le secteur de la petite enfance dans la dynamique de territoire
Permettre aux enfants de connaître les ressources de leur territoire	Sorties en plein air (ferme, forêt, parc) Utilisation de différentes structures (salle des fêtes, salle de spectacle, terrains sportifs, gymnase, piscine) Course au marché local/commerces locaux. Intervenant extérieurs : musique, spectacle, danse africaine cirque ... Visite de fermes, de l'école, de la caserne des pompiers, d'une boulangerie.	Organisation et logistique chronophage	Sorties à maintenir

<p>Associer les enfants à la vie du territoire</p>	<p>Participation Noël solidaire, Visite expositions, participation aux animations dans le village (journée éco-citoyenne, grande lessive, marché de Noël..) Projet J'aime ma forêt du Grésivaudan (tous CM2) Refonte du ski du mercredi pour des activités hivernales diversifiées.</p>	<p>Mobilité pas très pratique selon les lieux</p>	<p>Pass'jeunes citoyens : 1 action sur 2 thématiques : LA SOLIDARITÉ L'ENVIRONNEMENT LA PRÉVENTION LE PATRIMOINE</p>
<p>Favoriser les liens intergénérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Visite/goûter à la résidence autonomie - Animation via association Part'âge pour visite du parc, passerelle PIAJ - Une représentation des élèves de l'EMU à la résidence autonomie. - ateliers passerelles entre les différentes écoles, collège et lycée. 	<p>Mesures sanitaires liées au Covid Suite à la crise sanitaire, les rencontres avec les personnes âgées n'ont pu avoir lieu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - reprise visite Résidence Autonomie - Pass'jeunes citoyens - Octobre bleu (représentation par des élèves avec IMS). - passerelle CM2 / collège à renforcer - une journée scolaire au gymnase mixant senior/ enfants

5/ Est-ce que le PEDT est pertinent et efficace ?

Les objectifs clés	Projets réalisés	Difficultés rencontrées	Perspectives
Avis des parents	Le PEDT met en lien un grand nombre d'acteurs dans le but de faire des enfants les citoyens de demain en leur donnant les outils pour construire, comprendre, protéger ou analyser le monde.	Sur le terrain, ces grands principes sont parfois malmenés Ne pas connaître les équipes encadrantes (besoin de savoir qui travaille avec qui et sur quel poste)	Que deviennent tous ces projets dans un contexte économique défavorable ? Comment peuvent-ils être adaptés pour ne pas ce ça devienne une coquille vide?
Avis des professionnels	IL permet à nos équipes de donner du sens à ce qu'ils mettent en place et comprendre que le travail qu'ils mènent participe au développement de l'enfant. La reconstruction du PEDT est pertinente pour une meilleure coéducation et cohésion entre les différents partenaires. Elle permet un meilleur maillage et une implication de tous les acteurs.	crise du secteur de l'animation Difficultés budgétaires Problème de recrutement des animateurs Formation du coordinateur Difficultés à motiver les adolescents et les jeunes adultes aux projets Pas eu connaissance en amont de ce PEDT.	Fidéliser notre personnel et le former pour répondre aux attentes liées au PEDT Travailler sur la communication des projets du Service jeunesse Du temps est nécessaire pour mettre toutes les actions en œuvre Augmenter les liens, les échanges, entre tous les participants au bien-être des enfants.
Avis des professionnels		PEDT mis à mal par : - le contexte général lié à la pandémie Covid -le contexte singulier de ST Martin d'Uriage: pole unique 2019, restructuration 2023 Implication récente de la petite enfance dans le PEDT. Comprendre les enjeux du PEDT et son intérêt sur le territoire	Temps d'échange avec les élus et la cheffe de pôle afin de pouvoir ensuite mieux s'intégrer dans la dynamique de territoire. Le PEDT est un outil intéressant pour mettre en synergie les acteurs du territoire pour autant qu'il y ait une réelle volonté et possibilité de le mettre en œuvre. Travail d'équipe important à faire pour mettre en place des outils communs pour une meilleure efficience et actions éducatives partagées.

Orientations, axes et objectifs éducatifs

La commune a défini **les orientations éducatives suivantes** :

Préparer les enfants à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et des règles qui fondent notre démocratie.

1 **Les axes du PEdT 2023 -2026**

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant et de sa personnalité.
- Favoriser la socialisation, l'autonomie, la créativité, le sens critique et la citoyenneté de l'enfant, en proposant une approche complémentaire de celle du milieu familial et scolaire.
- Sensibiliser l'enfant à la notion de compréhension et de respect de l'autre.
- Sensibiliser l'enfant à l'avenir de la planète, à la biodiversité et au développement durable.

2 **Vers une éducation partagée**

- Assurer la continuité de la prise en charge éducative des enfants à tous les stades de son développement.
- Développer des actions complémentaires et cohérentes avec l'école, les structures partenaires et les services de la commune.
- Permettre aux parents d'exercer leur rôle éducatif dans les meilleures conditions.

3 **Un processus dynamique et évolutif**

- Mettre en place un pilotage et un suivi des actions avec l'ensemble des partenaires concernés.
- Assurer une évaluation partagée du dispositif permettant son amélioration et son évolution future.

En accord avec ces orientations éducatives, les principaux objectifs poursuivis par la commune et ses partenaires dans le cadre du PEdT 2023-2026 sont :

- Favoriser le vivre ensemble à travers la lutte contre la discrimination et contre le harcèlement
- Développer l'écocitoyenneté en s'appuyant sur les principes républicains et sur l'éducation à la transition écologique
- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant afin de favoriser son épanouissement et lui permettre de s'inscrire dans le monde qui l'entoure
- Inscrire l'action éducative dans la durée, en favorisant la stabilité et la formation continue des équipes d'encadrement

Un programme d'actions

PRIORISATION DES ACTIONS 4 Thématiques : 4 fiches actions

- ✓ Le vivre ensemble : La prévention des violences physiques et psychologiques :
- ✓ Fiche action : sensibilisation des parents et des enfants à l'usage et aux dangers des réseaux sociaux

- ✓ L'accompagnement des projets des jeunes saint Martinois
- ✓ Fiche action : Améliorer la visibilité du service jeunesse

- ✓ La continuité éducative entre les établissements de la petite enfance, scolaires et le périscolaire
- ✓ Fiche action : le trombinoscope

- ✓ Le développement des actions d'éducation à la transition écologique
- Fiche action : sensibilisation au goût et à l'alimentation

Suivi des objectifs et critères d'évaluation

Objectifs visés	Actions à mettre en place	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le vivre ensemble à travers la lutte contre la discrimination et contre le harcèlement • Développer l'écocitoyenneté en s'appuyant sur les principes républicains et sur l'éducation à la transition écologique • Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant afin de favoriser son épanouissement et lui permettre de s'inscrire dans le monde qui l'entoure • Inscrire l'action éducative dans la durée, en favorisant la stabilité et la formation continue des équipes d'encadrement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des parents et des enfants à l'usage et aux dangers/dérives des réseaux sociaux • Sensibilisation au goût, au « bien manger » (Fabrication collective, partage de recettes, dégustation collective, intervention de professionnels) • Augmenter la visibilité de l'accompagnement des projets des jeunes Saint-Martinois • Réalisation d'un trombinoscope des membres de la communauté éducative • Plan de formation pour les animateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole PhaRE en relation avec les enseignants de l'éducation nationale • Nombre d'incidents recensés • Nombre d'animations, d'événement /an, fréquentation et mixité des âges • Enquête auprès des jeunes • Suivi de la qualité de la relation, ressenti des équipes • Suivi qualitatif et quantitatif des formations

Les moyens

Humains :

L'ensemble des accueils, notamment le périscolaire, est déclaré Accueil Collectif de Mineurs.

Une équipe composée d'un responsable de service, de responsables de sites, 6 ATSEM, 30 animateurs répartis sur les différents sites scolaires.

Pour le périscolaire, l'encadrement est assuré en conformité avec les textes régissant les Accueils Collectifs de Mineurs, à savoir 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, et un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

La qualification des animateurs est également conforme à la réglementation, plus de 50% de l'équipe étant qualifiée minimum BAFA.

Tous les agents sont inscrits dans un parcours de formation, à minima continue avec au moins 3 jours de formation par an. Un plan de formation est également construit afin de répondre aux exigences de qualification.

Concernant les actions jeunesse, une équipe de 2 animateurs professionnels est en place, soutenue par des animateurs occasionnels notamment pour l'encadrement des séjours.

Le centre de loisirs les mercredis et les vacances scolaires est géré par l'ACL via une convention signée avec la commune.

Les structures de Petite enfance accueille 75 enfants avec un taux d'encadrement de 5 enfants non marcheurs pour 1 agent et 8 enfants marcheur pour 1 agent.

Matériel :

Sur chaque site d'accueil des enfants, un accès aux infrastructures de la commune est réalisable. De plus, chaque site bénéficie d'espaces dédiés au périscolaire et à l'extrascolaire.

La mutualisation du matériel pédagogique entre animateurs et enseignants doit se poursuivre.

Financier :

Un budget spécifique est alloué à chaque accueil, géré par les équipes, au regard des choix co construits avec les enfants et les jeunes

ANNEXE AU PEDT

Grille de présentation de votre Plan Mercredi

NOM DE LA COLLECTIVITE (NOM DES COMMUNES EN CAS DE PROJET PARTAGE) :

Pour chacun des critères, merci de rédiger ce qui est mis en place sur votre commune et de cocher la case correspondant à votre propre appréciation (atteint/atteint partiellement/non atteint).

La commission analysera la possibilité de labellisation à partir de la connaissance de votre situation et des observations que vous aurez notées.

L'appréciation sera faite à partir des 4 tableaux ci-dessous, correspondant aux quatre objectifs du Plan mercredi :

1. Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
2. Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
3. Mise en valeur de la richesse des territoires
4. Développement d'activités éducatives de qualité

TABEAU 1 COMPLÉMENTARITÉ ET COHÉRENCE ÉDUCATIVES

Critère	<u>Mise en œuvre et évaluation</u>				<u>Observations complémentaires</u>
	Ce qui est mis en œuvre par la collectivité sur ce point	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint	
Participation de l'équipe d'animation aux instances de pilotage du PEDT	Invitation des responsables de centre de loisirs. Sollicitation de membres de l'association aux différents comités de pilotage et groupe de travail		X		
Présentation du projet d'école à l'équipe d'animation	Le projet d'école a été présenté aux responsables		X		
Mise en cohérence du projet d'école et du projet pédagogique de l'accueil du mercredi	Sensibilisation des responsables de l'accueil de loisirs à prendre en compte les objectifs du projet d'école et à l'intégrer dans les projets de sa structure. Exemple : le projet jardin initié par l'école, projet tri et composteur		X		Il paraît difficile d'influer sur le projet d'école, pour des raisons institutionnelles. Nous devons renforcer les liens.
Déclinaison de parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyenneté ...)	Projet musique (initiation à l'école). Initiation musicale poursuivie au centre de loisirs avec une habitante de la commune Projet Bibliothèque, en partenariat avec la Bibliothèque de la commune. Projet de sensibilisation à la sauvegarde de l'environnement et au tri des déchets, commun à l'école et au centre de loisirs. Cycle apprentissage natation à la piscine de la commune. Activités sportives mises en place par des intervenants spécialisés variés. De nouvelles activités de découverte seront proposées sous forme de parcours éducatifs.		X		La plupart des parcours éducatifs sont proposés par le centre en lien avec les objectifs communaux et associatifs.
Mutualisation de locaux et/ou de matériels pédagogiques entre écoles et ACM	<ul style="list-style-type: none"> - Les locaux sont mutualisés. - Le matériel est mutualisé en partie. 		x		Mutualisation à renforcer. Nécessité de mettre en place des protocoles pour plus de cohérence.
Charte commune d'utilisation et d'occupation	Cette charte a été faite suite à des difficultés de fonctionnement		x		Doit refaire une charte suite changement prochain de locaux

TABLEAU 2 ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS

Critère	<u>Mise en œuvre et évaluation</u>				<u>Observations complémentaires</u>
	Ce qui est mis en œuvre par la collectivité sur ce point	Atteint	Partielle ment atteint	Non atteint	
Inclusion des enfants en situation de handicap (continuité de l'encadrement par les AESH notamment)	Les nouveaux locaux de l'accueil de loisirs sont accessibles aux personnes porteuses de handicaps. L'association des Centres de Loisirs est ouverte à tous les enfants. Lorsque cela est nécessaire, et en accord avec la famille, un animateur est chargé de s'occuper particulièrement d'un enfant porteur de handicaps. Formation totale aux équipes avec les francas et la PHREJI. Participation plan mercredi	X			
Proposition de temps partagés aux enfants des différents accueils du mercredi (en cas de pluralité des lieux d'accueil) afin de favoriser la mixité sociale	La commune de Saint Martin d'Uriage ne dispose que d'un seul accueil de loisirs. Cependant, L'Association des Centres de Loisirs partenaire de la commune à une organisation pour que les enfants puissent être accueillis sur l'ensemble des structures de loisirs quelle gère.	X			
Gratuité ou tarification progressive *	Une tarification progressive existe depuis l'ouverture de cet accueil de loisirs (tarifs en fonction du Quotient Familial de la CAF)	X			
Information des familles sur le PEDT et le projet pédagogique du mercredi	Le PEDT, le Projet Educatif et le Projet Pédagogique de l'accueil de loisirs sont disponibles sur les sites Internet de la commune et de l'ACL, Ils sont également à disposition des familles sur place en version papier.	X			

* voir avec la CAF

TABLEAU 3 MISE EN VALEUR DE LA RICHESSE DES TERRITOIRES

Critère	<u>Mise en œuvre et évaluation</u>				<u>Observations complémentaires</u>
	Ce qui est mis en œuvre par la collectivité sur ce point	Atteint	Partielle ment atteint	Non atteint	
Organisation de sorties permettant de connaître les différentes richesses du territoire (patrimoine historique et culturel, environnement naturel, institutions)	<p>Visite des commerces de la Ville</p> <p>Visite des Fermes des environs.</p> <p>Balade en forêt. Course au marché local. Animation au village.</p> <p>Visite du château et du parc de Vizille</p> <p>Organisation d'un rallye photo de découverte du village</p> <p>De manière générale, la commune est située dans un environnement riche qui autorise de nombreuses balades et activités de découverte du milieu naturel</p> <p>Visite parc avec association Part'âge. Participation Noël solidaire, grande lessive, expositions, animation dans le village, participations aux décorations pour des événements</p>	X			Déplacement à prendre en compte. Mobilité Tag pas très pratique selon les lieux Territoire vaste. Utilisation de véhicules de type minibus mais limitant le nombre d'enfants.
Partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc)	<p>Bibliothèque municipale, ludothèque</p> <p>Sortie exposition la Richardière ou le Belvédère</p> <p>Cinéma de Vizille</p> <p>.....</p>	X			
Partenariats avec les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles	<p>Les partenariats avec les associations locales sont toujours favorisés :</p> <p>L'azel, couturière locale, ozanam, Pecram (intervention préventive canine)</p> <p>Le Golf d'Uriage</p> <p>L'association artédien,</p>	X			
Partenariats avec les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques)	<p>le champ d'accueil, rucher, ferme de caroline, ferme du Loutas, Parc d'Uriage</p> <p>Parc du château de Vizille, sortie grand air à Chamrousse (Arselle, -Seiglières)</p>	X			
Implication des habitants (interventions ponctuelles)	<p>Certaines familles ont des compétences et interviennent pour proposer des stages (théâtre).</p>		X		
Organisation de liens par	<p>La commune a passé une convention avec l'Association</p>				

l'ACM avec d'autres structures socioculturelles et sportives	des Centres de Loisirs pour que les enfants puissent être accueillis sur l'ensemble des structures de loisirs organisées par l'association (Eybens, Gières, Saint Martin d'Uriage, Grenoble, ...) Cette organisation favorise la mixité des publics. D'autre part, l'accueil de loisirs de Saint Martin d'Uriage organise des rencontres avec l'accueil de loisirs de Vaulnaveys-le-Haut.	X			
--	---	---	--	--	--

TABLEAU 4 DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DE QUALITÉ

Critère	<u>Mise en œuvre et évaluation:</u>				<u>Observations complémentaires</u>
	Ce qui est mis en œuvre par la collectivité sur ce point	Atteint	Partielle ment atteint	Non atteint	
Libre choix de l'enfant selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins	De nombreuses activités d'initiation et de découverte sont proposées aux enfants en fonction de leurs attentes et de leurs besoins. Les enfants s'inscrivent en fonction du planning présenté et de leur propre choix. Des propositions supplémentaires de stages sont développées et nous respectons l'envie de l'enfant	X			
Conception des activités dans une logique de loisirs et de découverte, à partir d'une approche ludique, récréative et créatrice, à visée pédagogique	Le projet Educatif de l'association prend en compte cette dimension qui est retranscrite dans le projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Les animateurs spécialistes d'activités doivent mener leur intervention en s'intégrant dans le projet pédagogique de l'accueil de loisirs. On est sûr de la découverte ludique.	X			
Activités le plus souvent organisées en cycle,	Les activités seront proposées par cycle				Certains cycles d'activités

dans une logique de parcours avec progressivité pédagogique et réalisations finales régulières (spectacle, création d'un objet, d'un jeu, d'un livre , d'une œuvre artistique, organisation d'un tournoi,...)	d'environ 5 à 7 séances, entre les périodes de vacances scolaires. Ce rythme permet de favoriser la découverte et l'initiation à une activité en évitant de lasser l'enfant.		X		peuvent déboucher sur des réalisations (arts plastiques, théâtre), mais ce n'est pas forcément la finalité éducative que nous recherchons, Nous privilégions l'initiation et le découverte, l'envie et le goût de faire.
Organisation des activités en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, ...)	Les acteurs éducatifs ont appris à travailler ensemble : Application de règles communes définies ensemble entre l'école, le périscolaire et l'accueil de loisirs. L'enfant peut ainsi plus facilement se constituer des repères,		X		
Proposition d'une diversité de thématiques (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives)	Les activités actuellement proposées sont très diverses et permettent une richesse dans les activités et les découvertes.		X		

Les modalités d'inscription

- ✓ Un portail famille est dédié à toutes les formalités d'inscription pour toutes les structures accueillant l'enfant de 10 semaines à 25 ans.
<https://portail.mairie-saintmartinduriage.fr/guard/login>
- ✓ Le guide de l'écolier est publié et mis à jour chaque année.

Modalités d'information des partenaires

Le PEDT sera porté à la connaissance des parents grâce :

- à la participation des représentants des parents d'élèves (primaire et secondaire) au copil du PEDT,
- à la présentation de celui-ci lors des AG des APE des écoles et des réunions des représentants des parents d'élèves au collège et au lycée,
- à la présentation lors des Conseils d'école,
- à la publication d'articles dans le journal municipal,
- à la création d'un pôle enfance-jeunesse proposant un accueil unique des parents pour l'ensemble des démarches liées aux enfants et aux jeunes de la commune (inscription périscolaire, centre de loisirs, séjours, ...)